# Demande d'examen au cas par cas sur la nécessité d'une évaluation environnementale préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Villers-en-Cauchies

### Cadre réservé à l'administration

Référence de dossier	2017-1581	
Date de réception	10/02/17	
Dossier complet le	08/03/17	

### A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	Mairie de Villers-en-Cauchies
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Mairie de Villers-en-Cauchies
	13 rue de Cambrai
	59188 Villers-en-Cauchies
	Tél : 03.27.37.12.06
	Fax: 03.27.37.08.58
	Courriel: mairievillersencauchies@gmail.com
Document concerné	PLU
Procédure concernée	Elaboration du PLU
Date de délibération prescrivant la procédure	19 janvier 2015
Date du débat relatif aux orientations du projet	27 janvier 2017
d'aménagement et de développement durables (PADD)	
Si un document existait précédemment, quel est son type et	PLU approuvé en décembre 2010, puis annulé.
sa date d'approbation ?	
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation	□Oui
environnementale ?	⊠Non

Renseignements sur le territoire concerné					
Nombre de communes concernées	Une commune: Villers-en-Cauchies				
Nombre d'habitants concernés	1259 habitants en 2013.				
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques	<ul> <li>SCoT du Pays du Cambrésis</li> </ul>				
exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)?	<ul> <li>SDAGE Artois-Picardie</li> </ul>				
	<ul> <li>SAGE de l'Escaut</li> </ul>				
	<ul> <li>SRCE TVB du Nord-Pas-de-Calais</li> </ul>				
	<ul> <li>SRCAE du Nord-Pas-de-Calais</li> </ul>				

### Projet d'aménagement de la commune

Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ?

Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?

### Objectif de croissance:

L'objectif de croissance est de 3% d'ici 2030.

Calcul du nombre de logements nécessaires pour une augmentation de 3 % de la population d'ici à 2030.

Nombre d'habitants en 2013 + 3%	/ taille des ménages en 2030	= nombre de résidences principales nécessaires en 2030
1297	/ 2,4	= 540

5i l'on compare ce nombre de résidences principales en 2030 à celui de 2013, on aura ainsi le nombre de logements nécessaires pour absorber cette réduction de la taille des ménages :

Nombre de résidences principales en 2030	- Nombre de residences principales en 2013	= nombre de logements nécessaires pour une croissance de 3%
540	491	= 49

Il est nécessaire de construire 49 nouveaux logements pour permettre un objectif de 3% de la croissance démographique.

### Calcul du point Zéro:

### La réduction de la taille des ménages

La population de Villers-en-Cauchies en 2013 sans double compte est de 1259 habitants.

Le nombre de résidences principales en 2013 s'élève à 491.

La taille des ménages sur la commune de Villers-en-Cauchies est de 2,56 personnes en 2013.

Nous retiendrons donc ici l'hypothèse de la baisse du nombre de personnes par ménage sur la période 2013-2030 :

Taille des ménages projetée en 2030 : **2,4** (on conserverait à peu près l'écart avec la moyenne nationale, qui passe de 2,2 en 2013 à 2,08 estimée en 2030) (cela équivaut aussi au desserrement prévu par le SCoT)

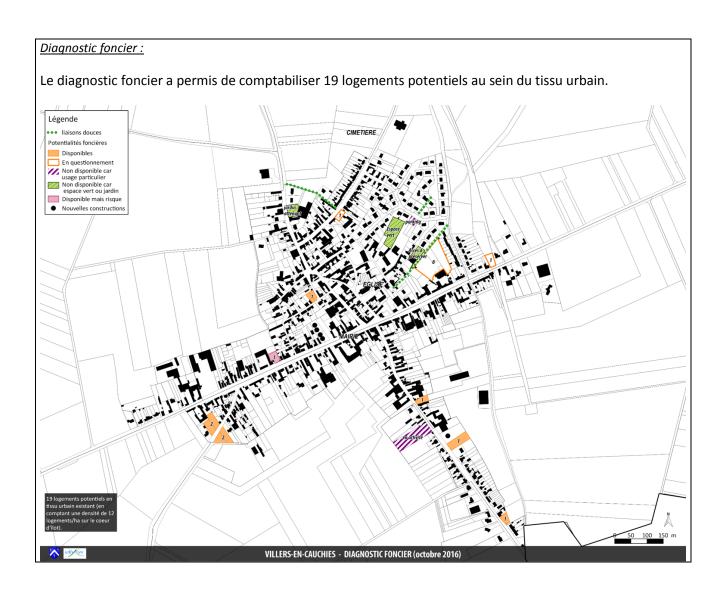
Avec cette taille des ménages en 2030, calculons le nombre de ménages de la commune de Villers-en-Cauchies à nombre d'habitants constant :

Nombre d'habitants en 2030 (Identique à 2013)	/ taille des ménages en 2030	= nombre de résidences principales nécessaires en 2030
1259	/ 2,4	= 525

Si l'on compare ce nombre de résidences principales en 2030 à celui de 2013, on aura ainsi le nombre de logements nécessaires pour absorber cette réduction de la taille des ménages :

Au total, 34 logements sont nécessaires pour maintenir la population de Villers-en-Cauchies d'ici 2030.

Nombre principales	de en 20	- Nombre de résidences principales en 2013	= nombre de logements nécessaires pour le desserrement des ménages
525		491	= 34



# Consommation antérieure: Le diagnostic foncier a comptabilisé 7.35 hectares de développement du tissu urbain depuis 2000. Légende 17.35 he de foncier consommé depuis 2000 Ford Group Estilité FORDES VILLERS-EN-CAUCHIES - CONSOMMATION FONCIERE DEPUIS 2000

### Consommation envisagée :

Scénario 2030	Pop 2030	Logements à construire (desserrement des ménages)	Renouvellement du parc (0,3%/an) d'ici 2030	Atteindre 6% de vacance en 2030	Logements autorisés depuis 2013	Logements potentiels en tissu urbain existant	Surface nécessaire en extension (12 lgt/ha)
			+21		-8	-19	
Maintien	1259	34	55	-4	43	24	2
+3%	1297	49	70	0	62	43	3,6

Afin de permettre un développement de 3 %, une consommation de 3,6 hectares seraient nécessaires en extension du tissu urbain existant si l'on prend en compte la densité minimale imposée par le SCoT, de 12 logements/ ha. Or, la volonté de la commune étant de prévoir des typologies de logements mixtes, en accentuant le développement des petites ou moyennes tailles, la densité retenue sera de 16 lgt/ha. Ainsi, un projet d'extension d'environ 2.3 ha est envisagé pour de l'habitat.

Un projet de développement économique de 3 hectares est aussi à comptabiliser, en précisant toutefois qu'il n'impacte pas de terres agricoles (cf. carte page suivante).



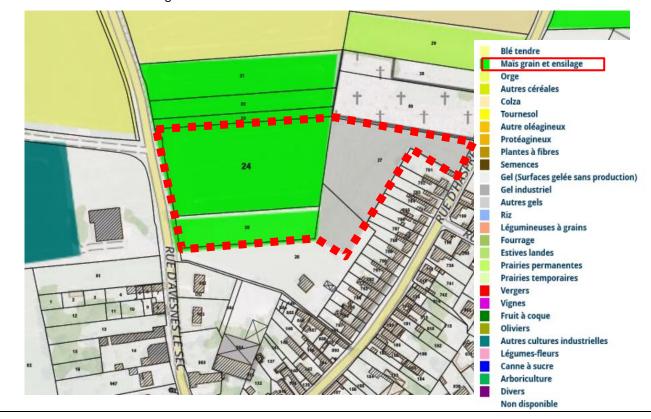
Page **6** sur **16** 

### Description des projets

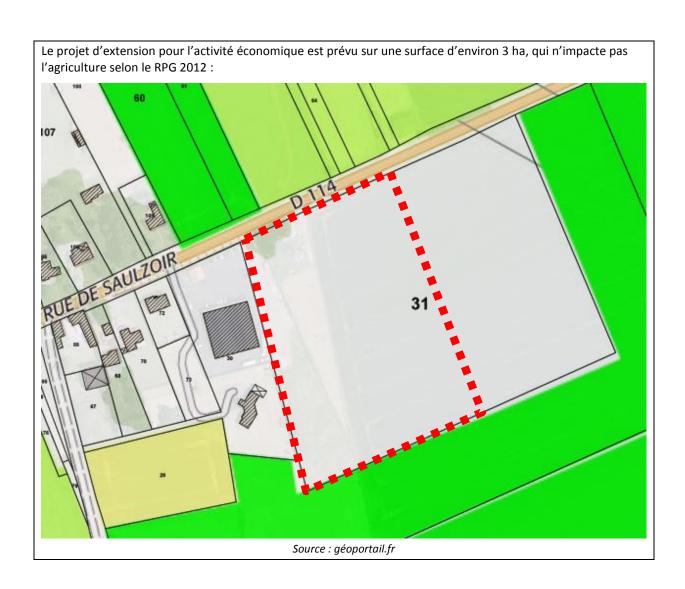
Trois projets de développement d'habitats sont des projets de renouvellement urbain. L'un d'entre eux fait l'objet d'un portage foncier pour la reconstitution d'un front bâti sur rue et d'un verger à l'arrière, qui serait raccordé à la cantine scolaire.



Un projet d'extension est envisagé sur 2,3 hectares de terres agricoles, dont 1.47 ha en « maïs grain et ensilage » et 0.76 ha de surface en « autre gel ».



Page **7** sur **16** 



# B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	La consommation a été de 7.35 hectares
	depuis 2000.
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation	Les objectifs de maîtrise d'espace consistent :
d'espaces ?	<ul> <li>Comblement des dents creuses,</li> </ul>
	- Renouvellement urbain
Les possibilités de densification du tissu urbain, d'utilisation des dents	Les possibilités de constructions au sein du
creuses, friches urbaines ont-elles été étudiées ?	tissu urbain sont de 19 habitations.
Quelle est la part des constructions réalisées dans le tissu urbain existant ?	30% des futures constructions seront réalisées en tissu urbain existant.

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?			
sont les caracteristiques de ces 20	olles :	Ci qui caractéristiques de la zone	
		Si oui, caractéristiques de la zone	
<ul> <li>Zones agricoles ou naturelles</li> </ul>	⊠Oui	Sur le projet d'extension de 2,3 hectares envisagé pour de	
	□Non	l'habitat et le projet de développement économique de 3	
		hectares, seuls 1.5 ha impactent des terres agricoles.	
Continuités écologiques et patrimoi	ne naturel		
- ZNIEFF	□Oui	Aucune ZNIEFF de type I n'est recensée sur le territoire	
	⊠Non	communal. La ZNIEFF la plus proche est les « étangs de Naves ».	
- Zones Natura 2000	☐ Oui	Aucune zone Natura 2000 n'est recensée dans les 20 km aux	
	⊠ Non	alentours de la commune.	
		Le site le plus proche est les « Vallée de la Scarpe et l'Escaut ».	
- Zones faisant l'objet d'arrêté	☐ Oui	Aucune protection biotope n'est recensée à proximité.	
de protection biotope	⊠ Non		
- Zones de protection d'un parc	☐ Oui		
naturel régional ou national	⊠ Non		
- Continuités écologiques	☐ Oui	Aucun élément du SRCE n'est recensé sur le territoire communal.	
(définies par une trame verte	⊠ Non		
et bleue locale, par le SCOT			
ou par le SRCE)			
- Autres :			

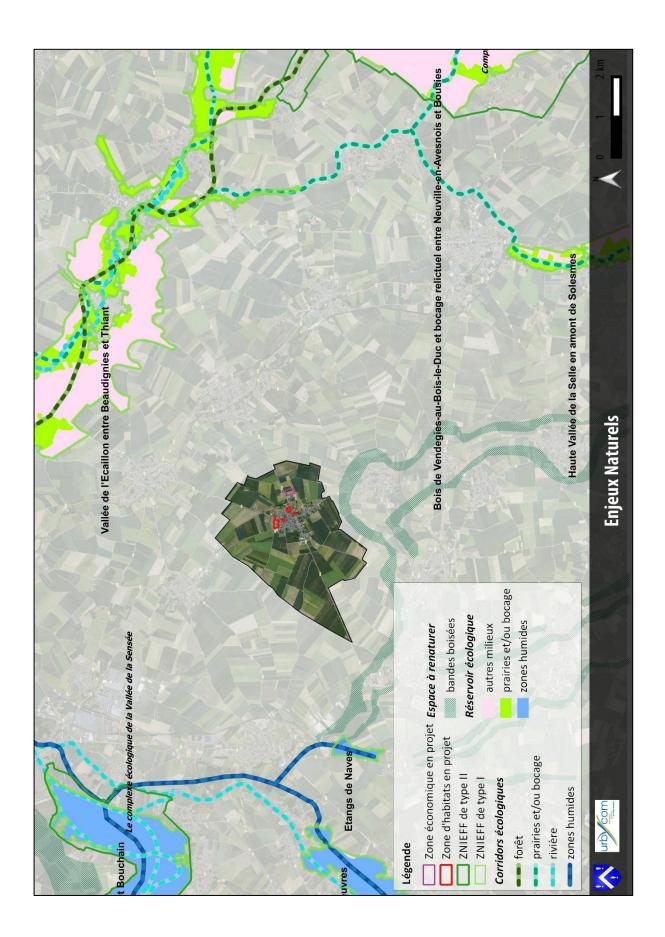
Patrim	oine culturel et paysager		
-	Sites classés	☐ Oui	Aucune zone de protection du patrimoine n'est recensée sur le
		⊠ Non	territoire communal.
-	Sites inscrits	☐ Oui	
		⊠ Non	
-	Monuments historiques	□Oui	
		⊠Non	
-	Zones couvertes par une	☐ Oui	
	ZPPAUP (zone de protection	⊠ Non	
	du patrimoine architectural,		
	urbain ou paysager) ou une		
	AVAP (aire de mise en valeur		
	de l'architecture et du		
	patrimoine)		
-	Autres :		
Préserv	vation des ressources en eau		
-	Zones humides	☐ Oui	Aucune zone humide ou zone à dominante humide n'est recensée
		⊠ Non	sur le territoire communal.
-	Zones de captage d'eau	☐ Oui	Aucun captage d'eau potable n'est recensé sur le territoire
		⊠ Non	communal.
-	Zones couvertes par un	☐ Oui	La commune est dotée de l'assainissement collectif, les eaux
	assainissement non collectif	⊠ Non	usées sont acheminées en direction de la station d'épuration de
			Saint-Aubert.
			La station d'épuration a une capacité de 10 000 EH et est utilisé à
			9552 EH. La station d'épuration devra être dimensionnée en
			anticipation des développements communaux.
-	Autres :		
Risque	s et nuisances		
			1
-	Zones exposées aux risques	⊠ Oui	La commune se situe en zone de sismicité 3.
	(risque inondation, minier,	☐ Non	Les risques de remontées de nappes sont faibles.
	sismique, retrait-gonflement		De très nombreuses cavités sont recensées sur le territoire
1	argiles, cavité, industriel).		communal, il s'agit des Boves.
	Préciser le niveau d'aléa.		Cinq sites potentiellement pollués sont recensés.
1			Les zones d'extension et de renouvellement urbain ne sont à
			priori pas concernées par la présence de cavité ou de site pollué.
-	Zones comportant des sols	⊠ Oui	Un site potentiellement pollué (Base de données BASIAS) est
	pollués	☐ Non	recensé.
1			

Cartes récapitulatives des enjeux : 100 **VILLERS-EN-CAUCHIES - ORGANISATION URBAINE** Médecin omnipraticien Alignement d'arbres ou espace boisé Pédicure, podologue Centralité communale Ecole élémentaire Bureau de poste Terrain de sport Salle multisport Points de repère Boulodrome Boulangerie Equipements Légende

Page **11** sur **16** 



Page **12** sur **16** 



Page **13** sur **16** 

## C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document :

Identifier les impacts, positifs ou négatifs	sur les zones suivantes. Estim	er l'ampleur du recouvrement.
Zone touchée	Description du type	Estimation de la nature et de
	d'incidences	l'ampleur des incidences
- Zones agricoles ou naturelles	Aucune incidence	Les projets d'habitats s'implantent en grande partie en renouvellement urbain.
Continuités écologiques et patrimoine nat	urel	
- ZNIEFF	Aucune incidence	
- Zones Natura 2000	Aucune incidence	Les projets communaux n'auront aucune incidence sur les sites Natura 2000 du fait principalement de la distance et de l'absence de lien écologique entre le territoire communal et les sites Natura 2000.
<ul> <li>Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope</li> </ul>	Aucune incidence	
<ul> <li>Zones de protection d'un parc naturel régional ou national</li> </ul>	Aucune incidence	
<ul> <li>Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)</li> </ul>	Aucune incidence	
- Autres :		
Patrimoine culturel et paysager		
- Sites classés	Aucune incidence	Le patrimoine urbain et les éléments paysagers (haies, arbres,
- Sites inscrits	Aucune incidence	boisements) seront protégés.
- Monuments historiques	Aucune incidence	
<ul> <li>Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)</li> </ul>	Aucune incidence	
- Autres :		

Préservation des ressources en eau				
- Zones humides	Aucune incidence			
- Zones de captage d'eau	Aucune incidence			
- Zones d'assainissement non collectif	Aucune incidence	Les nouvelles habitations auront obligation de se raccorder à l'assainissement collectif si ce dernier passe à proximité.		
- Autres ·				

Risques et nuisances				
-	Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retraitgonflement argiles, cavité, industriel)	Incidence faible	Les zones de projets de développement urbain s'implantent à distance des risques afin de limiter la vulnérabilité de la population.	
-	Zones comportant des sols pollués	Aucune incidence	Les sites Basias se situent à distance des projets. Aucune autre zone polluée	
-	Autres :			
Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :				
		Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences	
1	Impact sur l'assainissement	Incidence faible	Le projet prévoit l'arrivée de 40 habitants d'ici 2030, ainsi les eaux rejetées seront de 2190 m³ par an.	
ı	Impact sur la ressource en eau potable	Incidence faible négative	La consommation d'eau potable supplémentaire sera de 2190 m³ par an (sur une base d'une consommation de 150 litres par jour par habitant).	
1	Impact sur le paysage	Impact faible	Seuls deux projets (habitats et équipements) sont prévus en extension du tissu urbain et pourront avoir un impact sur le paysage.	
-	Impact sur l'imperméabilisation des sols	Impact faible mais permanent	La surface imperméabilisée augmentera suite aux constructions néanmoins des mesures seront prises afin d'éviter les inondations.	
-	Impact sur les continuités écologiques	Aucun impact		
-	Impact sur les milieux naturels	Aucun impact	Certains éléments naturels seront préservés (classement au travers du zonage et du règlement)	
-	Impact sur les milieux agricoles	Impact négatif	Au total 5.3 hectares seront consommés pour la construction d'habitats et le développement de la zone économique. Seuls 1.5 ha impactent des terres agricoles.	
-	Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements	Impact faible		
-	Impact sur les consommations en énergie	Impact faible		
-	Impact sur les émissions de CO2	Impact faible		

### Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes?

Les impacts du projet communal sont faibles étant donné les ambitions de croissance démographique et le peu d'enjeux environnementaux et de risques sur la commune.

Les impacts pourront être notés sur l'augmentation du trafic routier sortant de la commune.

L'imperméabilisation des sols sera maitrisée afin de limiter les inondations des territoires en aval.

### Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers?

Le projet n'engendrera aucun impact notable sur les territoires transfrontaliers.

### Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

Les impacts du projet communal sont faibles :

- L'imperméabilisation des sols,
- La consommation d'eau potable et l'augmentation des rejets d'eau usées.

Des mesures de gestion alternative des eaux pluviales sont donc à mettre en œuvre (infiltration des eaux pluviales).

Concernant la consommation d'eau potable et les rejets d'eaux usées, ils sont relativement faibles du fait de l'augmentation faible de la population communale. La station d'épuration est en capacité d'accueillir les nouveaux effluents, néanmoins la station nécessitera une augmentation de sa capacité de traitement prochainement.

### **D.** Conclusion:

<u>Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?</u>
<u>Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?</u>

Les impacts du projet sont très faibles du fait du faible objectif de croissance démographique et de l'absence d'enjeux forts sur le territoire communal. Néanmoins des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont proposées afin d'éviter et de limiter les impacts, il ne semble donc pas nécessaire de mener une évaluation environnementale.